



# C'est permis sans permis

## VILLE-MARIE AU **CENTRE** DE VOS PROJETS

En général, un permis est requis lorsque des travaux d'entretien, de réparation ou de remplacement sont effectués. Dans certains cas, le permis n'est cependant pas nécessaire à la réalisation de travaux mineurs.

Vous trouverez, au verso, une liste des travaux qui ne requièrent pas de permis, mais qui peuvent être soumis à des normes et à une réglementation particulière.

## Travaux intérieurs

- Installer des armoires ou des mobiliers intégrés
- Remplacer des appareils sanitaires sans modifier leur position
- Réparer ou peindre des finis
- Remplacer un revêtement de plancher
- Réaliser des travaux d'électricité sauf pour les réseaux de détecteurs et d'alarmes d'incendie
- Remplacer des portes intérieures ou des boiseries, sauf si ces portes sont situées dans une séparation coupe-feu exigée par le Code de construction du Québec
- Réaliser des travaux de plomberie  
(Les entrepreneurs en plomberie doivent obtenir le permis requis auprès de la Régie du bâtiment.)

## Travaux extérieurs

- Réaliser un aménagement paysager composé exclusivement d'éléments végétaux
- Construire une terrasse d'une hauteur maximum d'un mètre (3,28 pi.) dans une autre cour que celle donnant sur la voie publique\*
- Installer un auvent lorsqu'il ne s'agit pas d'une enseigne commerciale
- Installer ou démolir une dépendance d'usage résidentiel de moins de 15 m<sup>2</sup>, détachée du bâtiment principal (habitation).
- Toute réparation d'ordre mineur et ponctuel, telle que :
  - Remplacer quelques barreaux d'un garde-corps ou quelques marches d'un escalier
  - Réparer le planchéage de balcon sans refaire toute la surface
  - Réparer du crépi ou un autre revêtement sans refaire plus de la moitié de la surface

\* Sauf dans le site patrimonial déclaré du mont Royal et dans le secteur de l'arrondissement situé au nord de la rue Sherbrooke, entre sa limite ouest et la rue University

## Nos professionnels vous accompagnent

### Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

800, boulevard De Maisonneuve Est, 17<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4L8

 Berri-UQAM

Lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

Mercredi à partir de 10 h 30

 311